



2026/60

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 26 JUIN 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 6 JUILLET A DIX-HUIT HEURES TRENTÉ MINUTES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 JUIN 2026	<u>Étaient présents :</u> Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Monsieur BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, Monsieur LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, Monsieur CHAPUS Benoît-Joseph, Monsieur LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE Yolen, Madame SATGÉ Daphné, Monsieur LENNE Frédéric, Madame L'HOMME Céline, Madame BOUTOULE Émilie, Monsieur ESNAULT Jean-François, Monsieur CARTEYRON Étienne, Monsieur ROTA Alexis
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 17 QUORUM ATTEINT	<u>Pouvoir :</u> Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline <u>Absente excusée :</u> Madame BLIMON Rachel <u>Absent :</u> Monsieur LANSARD RUIZ Pierre Madame L'HOMME Céline a été élue Secrétaire de séance. Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges avec la société TOTEM France qui recherche un terrain en vue de l'implantation d'un pylône multi-opérateurs.
<u>OBJET :</u> Location d'un terrain communal pour l'installation d'un pylône destiné aux télécommunications	



DATE DE CONVOCATION 26 JUIN 2026	Après étude des différentes possibilités, la zone de la parcelle cadastrée section AC n° 0538 appartenant à la Commune paraît répondre aux différents critères. Afin de poursuivre les études sur cette parcelle et d'y installer une antenne relais, cette société a fait une proposition de location d'une surface de 60 à 80 m², pour un loyer annuel initial de 3 000 euros.
DATE D’AFFICHAGE 26 JUIN 2026	Après ces explications, Madame le Maire propose de louer une partie de la parcelle AC n° 0538, sous réserve de la validation radio, d'une cartographie « radio » sur la zone du stade avant et après la mise en service de l'antenne, de la conformité de l'installation aux normes de l'OMS sur les ondes radio et des différentes démarches administratives.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 17 QUORUM ATTEINT	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention, - DECIDE : ➤ d'ACCEPTER la proposition de location de la société TOTEM France. ➤ et d'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location dont l'ensemble des frais sera supporté par le preneur (frais de géomètre, de notaire etc.).
OBJET : Location d'un terrain communal pour l'installation d'un pylône destiné aux télécommunications	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,  Émeline BOURDAT BRISSEAU La Secrétaire de séance,  Céline L'HOMME

